

## ● Comment organiser les activités sportives ?

**La priorité** doit être confiée aux **enseignants chargés de l'éducation physique et sportive**, mais l'animation d'activités sportives peut être confiée aux assistants d'éducation, sous la responsabilité d'un personnel enseignant. Il peut également être fait appel à **la collaboration** des personnels territoriaux de la filière sportive et des éducateurs sportifs des associations sportives locales ainsi qu'aux partenariats avec les clubs affiliés aux différentes fédérations sportives.

Les projets élaborés par les collèges avec les associations sportives, qu'elles soient scolaires ou non, devront être présentés au **Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)**, afin de bénéficier des financements prévus pour les intervenants mobilisés. Pour l'année civile 2008, **20 millions d'euros** sont réservés à cet usage par le CNDS :

- ✚ 12 M € pour l'encadrement des projets sportifs
- ✚ 8 M € pour subventionner l'aménagement et la rénovation d'équipements sportifs.

Possibilité de recevoir une subvention de l'ordre de 950 € par module, ou 1 200 € maximum si l'établissement scolaire assure la rémunération de l'intervenant et que l'activité sportive nécessite **l'acquisition de matériel spécifique** ou l'organisation de déplacements réguliers.

1 module = 1 séance sportive hebdomadaire de 2 heures, durant un semestre scolaire (soit 18 semaines), pour 15 à 20 élèves et mobilisant une personne qualifiée, soit 36h d'encadrement.

**Dans la mesure où** les activités organisées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, notamment par les associations sportives, s'entendent comme une initiation, les élèves **n'ont pas à souscrire de licence sportive** ni à présenter un certificat médical, le principe de l'aptitude physique a priori étant retenu comme lors des activités d'enseignement obligatoire. Seules les restrictions à certaines pratiques pour des élèves présentant des handicaps ponctuels ou permanents font l'objet d'un certificat médical préalable.